



COMMUNIQUÉ

Paris, le 5 mai 2009

ANTENNES-RELAIS LA CONTRIBUTION DES MAIRES DES VILLES MOYENNES

Après les condamnations successives des opérateurs de téléphonie mobile par les tribunaux civils à démonter des antennes-relais au nom du « principe de précaution », le gouvernement vient de lancer la concertation sur le thème « Radiofréquences, santé et environnement ».

Alors même que le juge administratif garde une jurisprudence constante interdisant toute restriction de la part des maires à la mise en place d'antennes-relais pour un motif de santé publique, les maires doivent faire face à la double obligation de faciliter le travail des opérateurs, et de prendre en compte les inquiétudes des administrés vivant à proximité des antennes-relais.

Dans ce contexte complexe, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) s'estime particulièrement préoccupée par la situation dans laquelle se trouvent les élus locaux. Elle réitère son souhait d'être associée à la concertation pour y apporter sa contribution.

La FMVM demande que :

- 1- la problématique urbaine de l'installation des antennes-relais, notamment au niveau des villes moyennes, soit vraiment prise en compte dans les tables-rondes proposées par l'Etat au cours du mois de mai 2009 ;
- 2- les maires puissent bénéficier rapidement d'études incontestables sur la dangerosité ou non des antennes-relais pour la population ;
- 3- de nouveaux outils réglementaires soient mis au service des élus locaux concernant l'installation des antennes-relais avec la reconnaissance du « principe de précaution » pour les maires. La FMVM demande aussi l'instauration systématique d'une déclaration préalable pour toute construction d'antenne-relais, avec le cas échéant, la possibilité de refus pour « risques sanitaires éventuels », en cas d'implantation auprès des écoles, des hôpitaux ou des zones de très forte concentration de population ;
- 4- les riverains puissent bénéficier d'informations techniques précises, déposées par les opérateurs en mairie, pour toutes les antennes-relais existantes et en préparation ;
- 5- les pouvoirs publics puissent inciter davantage à la « mutualisation » des installations d'antennes-relais entre opérateurs, dès que la faisabilité technique le permet.

La FMVM

Association créée en 1988, présidée par Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne.

La FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux. Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 185 adhérents.

FMVM

5, rue Jean-Bart
75006 Paris – France

Contact :

Nicole GIBOURDEL, déléguée générale
J-S. SAUVOUREL, chargé d'études

Tél. : +33 1 45 44 99 61

Fax : +33 1 45 44 24 50

fmvm@villesmoyennes.asso.fr

www.villesmoyennes.asso.fr